

**A****Projets d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
et de l'Eastmain**

---

**Faits saillants de la première rencontre  
Groupe de travail CRCD—Hydro-Québec Production****Date : jeudi 20 novembre 2003 – 9 h****Lieu : Maison de la région, Ville de Saguenay****Personnes représentant le milieu régional**

Mme Mireille Anctil – Centre local de développement du Fjord  
M. Réjean Bergeron – Conseil régional de concertation et de développement  
M. Roger Boivin – Centre local de développement de Saguenay  
Mme Marie-Claude Côté – Conseil régional de concertation et de développement  
M. Bertrand Couture – Table régionale des préfets  
M. Laval Girard – Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est  
M. Guy Grenier – Centre local de développement Maria-Chapdelaine  
Mme Annie Larouche – Service d'aide à l'Exportation  
M. Jean-Lin Otis – Chambres de commerces du Saguenay—Lac-Saint-Jean  
M. Jean Simard – Centre local de développement Domaine-du-Roy  
M. Martin Simard – Société des fabricants régionaux

**Personnes représentant Hydro-Québec**

M. Richard Boudreau – Projet Péribonka  
M. Paul Desroches – Projet Péribonka  
M. Jacques Gabriel – Projet Péribonka  
M. Pierre Geoffrion – Projet Péribonka  
M. Réal Laporte – Projets de l'Eastmain  
Mme Marthe Nadeau – Projet Péribonka  
Mme Louise Pelletier – Hydro-Québec Production  
Mme Rachel Poirier – Hydro-Québec Production

---

## FAITS SAILLANTS

Réjean Bergeron, président du Groupe de travail conjoint CRCD—Hydro-Québec, ainsi que Madame Louise Pelletier, directrice régionale Production Hydro-Québec, souhaitent la bienvenue à tous et remercient chacun et chacune de sa participation.

En première partie, les représentants d'Hydro-Québec présentent le projet Péribonka et ses composantes, ainsi que les règles d'acquisition, exemples à l'appui. Ils détaillent ensuite le découpage des lots d'approvisionnement et proposent la formation d'un comité restreint agissant en toute confidentialité pour la poursuite des activités relatives aux appels d'offres.

En deuxième partie, le représentant d'Hydro-Québec/SEBJ aborde les projets de l'Eastmain, en s'attardant aux retombées économiques pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Un tour de table clôture les échanges sur les deux présentations.

### Première partie: projet Péribonka

1. **Question:** L'échéancier de construction sera-t-il facilement accessible pour les entreprises qui veulent répondre aux appels d'offres?

**Réponse:** À l'exemple du projet Toulnostouc, le site Internet du projet Péribonka inclura l'information sur les appels d'offres ainsi que l'échéancier des travaux. Le site devrait être en ondes après la période des Fêtes. De plus, lors de la publication des appels d'offres, les plans et devis sur CD seront acheminés en région pour consultation par les entreprises.

2. **Question:** L'organigramme de l'équipe du chantier peut-il nous être rendu disponible?

**Réponse :** Ce schéma apparaît dans l'exemplaire de la présentation transmis avec les Faits saillants de la rencontre.

3. **Question:** Comment les entreprises peuvent-elle savoir si elles sont bien inscrites au fichier des fournisseurs d'Hydro-Québec?

**Réponse :** Les entreprises peuvent s'inscrire sur le site Internet d'Hydro-Québec, ou encore faire modifier leur inscription afin qu'elles figurent dans les bons marchés. De plus, Hydro-Québec offre au Comité conjoint le support nécessaire à ce propos.

Le représentant du CLD de Saguenay dépose un inventaire des fournisseurs de la municipalité, ainsi qu'une analyse spatiale régionale des équipementiers et constructeurs de grands travaux. On précise que les répertoires exhaustifs des entreprises de la région seront bonifiés à partir des prochaines semaines par le biais d'une enquête systématique.

Hydro-Québec précise l'importance d'une mise à jour rapide des spécialités et sous-spécialités spécifiques au chantier et se dit prête à traiter des besoins du milieu régional à cet égard.

4. **Question:** Qu'est-ce qui distingue les appels d'offres publics des appels d'offres sur invitation?

**Réponse:** Les appels d'offres publics d'Hydro-Québec sont relatifs aux contrats de plus d'un million de dollars et s'adressent à l'ensemble des entreprises, alors que dans le deuxième cas, les contrats s'adressent seulement aux entreprises qui donnent des services spécialisés répondant aux critères de la Société d'État. Pour les appels d'offres restreints à la région (inférieurs à 1 M\$), si le potentiel régional ne suffit pas, l'offre sera alors public. Dans certains cas, l'appel pourrait demeurer régional en incluant les régions limitrophes pour augmenter le marché.

5. **Question:** Considérant le fort potentiel entrepreneurial caractéristique à la région, une formule hybride liant la clause de sous-traitance et fractionnement, ou encore l'augmentation du pourcentage de la sous-traitance ne pourraient-elles pas être bénéfique autant pour la région que pour Hydro-Québec?

**Réponse:** Les entrepreneurs de la région qui nous ont fait part de leurs commentaires à ce sujet sont modérés face à la clause de sous-traitance. Ils estiment qu'une formule mixte ne doit pas les pénaliser.

En ce qui a trait à l'augmentation du pourcentage de sous-traitance régionale, Hydro-Québec explique qu'il est essentiel de ne pas le surévaluer au départ, au risque d'entraîner la perte de confiance des grandes entreprises qui appliquent la clause; cependant, dans les faits, ce pourcentage est souvent dépassé, car il sert de premier levier à une relation d'affaires dynamisée par les entreprises régionales.

Hydro-Québec explique sa stratégie d'approvisionnement lot par lot et justifie qu'elle est basée sur un échéancier et des coûts optimisés, combinée aux critères de qualité des ouvrages à construire et à la capacité régionale.

Un intervenant régional tient à reconnaître l'expertise d'Hydro-Québec en matière de construction d'ouvrages hydroélectriques et précise que les interventions des représentants du milieu économique vont dans le sens d'une collaboration pour la réussite régionale du projet.

Le dernier point discuté pour le projet Péribonka est la formation d'un comité restreint pour traiter les appels d'offres en toute confidentialité, dans un souci d'efficacité et de rapidité. Ce sujet fait aussitôt consensus, tous les participants reconnaissant qu'il s'agit d'une formule adéquate répondant aux besoins. Le milieu régional s'engage à désigner ses représentants dans les meilleurs délais et à en informer le promoteur rapidement, de façon à mettre les gens en collaboration dès la semaine suivante.

## Deuxième partie: projets de l'Eastmain

Hydro-Québec/SEBJ présente les projets Eastmain et Eastmain 1-A. Une revue de mesures incitatives en cours est réalisée.

La région hôte (région administrative 10) est privilégiée en premier lieu. Considérant la capacité régionale, le portefeuille de retombées prend en compte les régions limitrophes 8 et 2 pour les achats et contrats attribués par la SEBJ. À ce jour, le projet d'aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 a généré plus de 30 M\$ de retombées dans la région 2. De plus, 15 % de la main-d'œuvre en 2003 provient de la région 2.

La réalisation des travaux prévue au cours des prochaines années, qui s'ajoute à celle éventuelle du projet Péribonka, laisse présager une contribution importante de la main-d'œuvre et d'entreprises régionales. Quelques intervenants soulèvent leurs interrogations sur la capacité du marché régional, d'autant plus que d'autres grands projets régionaux de construction de route seront également réalisés à court et moyen terme.

### Tour de table

Après avoir applaudi les présentateurs, les intervenants régionaux commentent d'emblée l'ouverture d'Hydro-Québec en regard de leurs préoccupations sur le découpage des lots de contrats du projet Péribonka et la formation du comité restreint. Certains expriment leur appréciation d'avoir été entendus favorablement et disent constater les efforts d'Hydro-Québec pour répondre aux attentes exprimées lors des audiences du BAPE. D'autres considèrent que cette première rencontre sur le projet Péribonka met en place les conditions de réussite. Les participants de part et d'autre expriment leur volonté de travailler en étroite collaboration par le biais du comité restreint dans les meilleurs délais, tout en s'assurant de maintenir un lien d'information avec le Groupe de travail et les élus des MRC.

**Fin de la rencontre à 12 h 50.**